

Rapport sur les comptes de l'année 2019

Délégué municipal
M. François Payot, Syndic

Grandson, le 11 mai 2020

1. PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- ✓ de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- ✓ du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- ✓ du règlement du Conseil communal de Grandson du 11 juillet 2016 (art. 91 à 99),

la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'ANNEE 2019

2.1 Résultat des comptes

Le budget soumis à votre approbation le 13 décembre 2018 prévoyait un excédent de charges de **CHF 425'000**.

Les comptes 2019 présentent un excédent de revenus de **CHF 1'015'456** avant écritures de bouclément. Ce très bon résultat, qui est dû principalement à une recette conjoncturelle extraordinaire sur les successions (1.18 mios), nous a permis d'effectuer des écritures de bouclément pour **CHF 1'004'892**. Le résultat final des comptes 2019 se monte à **CHF 10'564** après écritures de bouclément.

	CO 2019	Bouclément	CO 2019 finaux	BU 2019	Ecart CO19/BU19	CO 2018	Ecart CO19/CO18
Charges	20'029'473	1'057'050	21'086'523	19'327'700	9.1%	19'443'360	8.5%
Revenus	21'044'929	52'158	21'097'086	18'902'700	11.6%	19'448'331	8.5%
Résultat	1'015'456	-1'004'892	10'564	-425'000		4'971	

Opérations de bouclément

Dans le cadre du bouclément de l'exercice 2019, la Municipalité a procédé à différentes opérations destinées à épurer les comptes ainsi qu'à alléger les budgets futurs ou à couvrir des risques à venir. Ces opérations sont comprises dans le résultat final. Les explications quant aux opérations sont fournies dans les points 2.2 et 2.3 ci-dessous.

La récapitulation des comptes 2019 se présente comme suit :

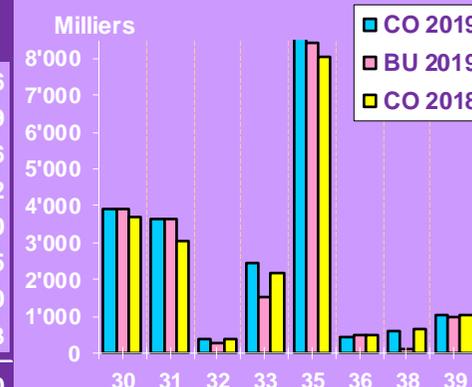
Récapitulation selon la classification administrative	Comptes 2019 avant EB		Comptes 2019 EB = écritures de bclmt		Comptes 2019 après EB		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'979'930	224'310	382'597		2'362'527	224'310	2'075'500	237'600	1'970'572	212'584
Finances	3'018'040	14'082'917	357'619		3'375'660	14'082'917	3'036'000	12'264'600	2'995'460	12'609'854
Domaines et bâtiments	2'790'381	2'414'808	162'158	52'158	2'952'538	2'466'965	2'561'900	2'292'200	2'742'219	2'329'086
Travaux	5'610'487	3'378'143	154'676		5'765'164	3'378'143	5'367'200	3'269'800	5'781'962	3'452'149
Instruction publique et cultes	1'364'755	13'572			1'364'755	13'572	1'466'000	14'000	1'327'241	13'284
Police	919'478	249'486			919'478	249'486	953'200	198'600	879'007	220'250
Sécurité sociale	3'731'298	66'588			3'731'298	66'588	3'253'200	11'200	3'205'705	69'930
Services industriels	615'105	615'105			615'105	615'105	614'700	614'700	541'195	541'195
Totaux	20'029'473	21'044'929	1'057'050	52'158	21'086'523	21'097'086	19'327'700	18'902'700	19'443'360	19'448'331
Excédents charges / revenus	1'015'456			1'004'892	10'564		425'000		4'971	

2.2 Charges de fonctionnement

Les charges s'élèvent à **CHF 20'029'472.65** avant écritures de bouclage et à **CHF 21'086'522.50** après.

Par rapport au budget, selon détail ci-dessus, les charges de notre ménage communal sont en augmentation de 3.6% avant écritures de bouclage et en augmentation de 9.1% après, soit :

Charges	Ordinaires	Extr./ Boucl.	CO 2019	BU 2019	Ecart CO19/BU19	%	CO 2018
30 Autorités et personnel	3'915'795		3'915'795	3'895'100	20'695	0.5%	3'677'836
31 Biens, services et marchandises	3'598'075	52'158	3'650'232	3'623'900	26'332	0.7%	3'058'609
32 Intérêts passifs	362'587		362'587	287'200	75'387	26.2%	358'696
33 Amortissements	1'712'367	737'273	2'449'640	1'505'000	944'640	62.8%	2'151'022
35 Remb., part. et subv. coll. publiques	8'661'319		8'661'319	8'428'700	232'619	2.8%	8'049'820
36 Aides et subventions	444'371		444'371	462'500	-18'129	-3.9%	478'025
38 Attrib. aux fonds, fin. spéciaux	321'967	267'619	589'586	122'100	467'486	382.9%	636'370
39 Imputations internes	1'012'992		1'012'992	1'003'200	9'792	1.0%	1'032'983
3 CHARGES	20'029'473	1'057'050	21'086'523	19'327'700	1'758'823	9.1%	19'443'360



Au niveau des charges, nous pouvons constater qu'elles sont maîtrisées et que les budgets accordés sont respectés.

Concernant le poste **30 « Autorités et personnel »** rien de particulier à signaler par rapport au budget si ce n'est une légère baisse des vacations de la Municipalité et des jetons de présences du Conseil.

Au niveau du personnel, le total des EPT (emploi plein temps) au 31.12.19 est de **32.5**, selon le détail ci-dessous, le budget en prévoyait **31.7**.

Liste des EPT par secteurs d'activité	CO2019		BU 2019		Ecart	
		dont apprenti		dont apprenti	CO/BU 19	
Greffe municipal, contrôle des habitants	4.60	1.00	4.60	1.00	-	-
Culture et Tourisme	0.50		0.50		-	-
Finances	3.00		3.00		-	-
Bâtiments et gérances	7.13	0.33	6.80	-	0.33	0.33
Urbanisme, domaines, police des constructions	1.88		1.95		-0.08	-
Travaux, environnement, réseaux et énergies	13.47	1.00	12.80	1.00	0.67	-
Port	0.50		0.50		-	-
Police administrative	1.42		1.50		-0.08	-
	32.49	2.33	31.65	2.00	0.84	0.33

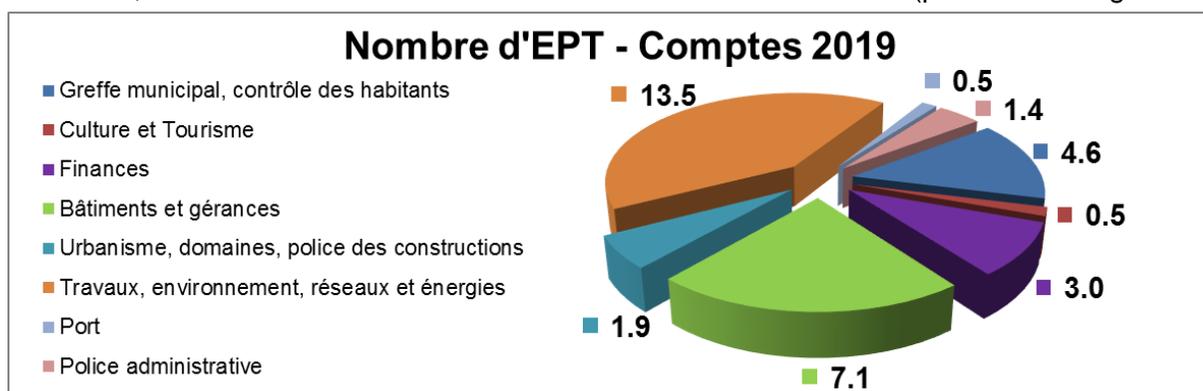
Ce tableau tient compte uniquement des collaborateurs fixes, les auxiliaires ne sont pas inclus.

Les chiffres indiqués indiquent la moyenne annuelle d'engagement des employés fixes selon statut du personnel.

Les contreparties encaissées pour les allocations pertes de gain ne sont pas prises en compte.

Les écarts sont minimes et s'expliquent de la manière suivante :

- ✓ Au service des bâtiments, un apprenti a été engagé en cours d'année 2019 et cela n'avait pas été prévu au budget.
- ✓ Suite au départ de la collaboratrice du service technique, une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1^{er} juillet à un taux d'activité de 85% alors que précédemment le taux était de 100%. Cette collaboratrice apporte également un soutien administratif au service des travaux.
- ✓ Le service des travaux a prolongé l'engagement de son collaborateur, ancien CGPI, qui avait été engagé en CDI en 2018 pour pallier des absences maladie et accident représentant 0.85 EPT sur l'année. La première absence maladie concerne un de nos collaborateurs en charge des parcs et jardins, qui a dû subir une opération et la deuxième absence concerne notre collaborateur en charge de la maçonnerie, qui a été victime d'un accident de travail au mois d'août 2019 et qui est toujours en arrêt.
- ✓ Pour la police administrative, la nouvelle collaboratrice à 50% a débuté le 1^{er} mars 2019 (prévue au budget au 1^{er} janvier).



La légère augmentation du poste **31 « Biens, services et marchandises »** provient d'une diminution de plusieurs sous-postes et d'une augmentation du 319 « impôts, taxes et cotisations ».

Des dépenses ont été reportées ou pas engagées pour les postes 310 Imprimés et fournitures de bureau, 311 mobilier, matériel et machines et 313 autres fournitures et marchandises.

L'estimation des frais d'énergie au budget 2019 a été un peu surévaluée, on le voit en comparant avec les comptes 2018.

Une économie a pu également être réalisée sur les honoraires et prestations de services (318) puisque les totems signalétiques n'ont pas pu être réalisés en 2019 mais le seront en 2020.

Une importante augmentation du poste 319 impôts, taxes et cotisations est venu grever nos comptes 2019. Elle est due à un contrôle TVA que nous avons sollicité en 2019. Suite à la reprise de la bourse communale à fin 2015 et à une importante réorganisation du service, nous avons souhaité que l'AFC (administration fédérale des contributions) vérifie nos procédures et méthodes de travail.

Ce contrôle volontaire a eu lieu entre décembre 2019 et février 2020 et a eu comme incidence une correction de l'impôt préalable récupéré lors des années 2015 à 2018. Pour rappel, les chapitres suivants sont soumis à TVA : 348 Parking Jean-Lecomte, 450 Ordures ménagères, 451 Déchetterie intercommunale, 460 Égouts, 461 STEP intercommunale, 470 Port et 810 Service des Eaux. Ils ont tous été impactés et les corrections ont été effectuées en raison de :

- ✓ Couvertures de déficit
- ✓ Prélèvements sur des fonds de réserves constitués sans TVA
- ✓ Chiffre d'affaires sans TVA
- ✓ Subventions « fictives » telles que des intérêts gratuits sur des prêts LIM.

Tous ces revenus, non soumis TVA, ont été considérés comme des chiffres d'affaires exclus ne donnant pas droit à la récupération de l'impôt préalable. Cela signifie que cette part de revenus non soumis a été utilisée pour corriger les récupérations faites de 2015 à 2018. Pour l'année 2019, nous avons pu corriger directement nos décomptes selon les indications reçues lors du contrôle.

L'incidence sur les comptes 2019 n'est finalement que de CHF 30'318 mais le montant de la reprise s'est élevé à CHF 238'628.

Nous avons pu réduire la charge par le biais de deux prélèvements à des réserves affectées et un autre prélèvement à une réserve datant de 2014 pour des éventuelles couvertures de différences qui seraient découvertes à l'issue de la mise à niveau de la comptabilité communale.

	Chapitre	2015	2016	2017	2018	Totaux	Fds Réserve	Incidence CO19
Amortissements/réserves non affectés	230						-109'398	-109'398
Parking Jean Lecomte	348	40'160	5'771	5'402	5'268	56'600	-	56'600
Ordures ménagères	450	3'280	4'597	2'875	3'966	14'717		14'717
Déchetterie	451	17'556	15'023	15'032	14'025	61'635		61'635
Step	460	35'734	8'772	10'539	8'568	63'613	-63'613	-
Egouts	461	6'093	11'354	8'951	8'902	35'300	-35'300	-
Port	470	3'865	1'467	331	25	5'688	-	5'688
Eau	810	580	2'116	-807	-814	1'075		1'075
Totaux		107'267	49'100	42'323	39'938	238'628	-208'310	30'318

Le dépassement du poste **32 « Intérêts passifs »** est dû à une sous-évaluation du budget, un prêt arrivant à échéance en fin d'année 2019 n'a pas été pris en considération dans le calcul 2019.

Les importantes variations du poste **33 « Amortissements »** proviennent, principalement, des écritures de bouclage et concernent des abandons de prêts, une adaptation du plan d'amortissement actuel et des écritures de bouclage.

Pour les amortissements financiers (331), ce sont des écritures de bouclage proposées pour des abandons de prêts figurant au bilan et concernant les entités suivantes :

- ✓ La Maison des Terroirs pour CHF 42'000, cet abandon est motivé par la volonté municipale de soutenir son activité et ses initiatives pour l'animation du centre du bourg et de notre population
- ✓ La Fondation Grandsonnoise d'équipements de football pour CHF 70'000, le solde résiduel restant est de CHF 134'000
- ✓ La Fondation de la cabane scout pour CHF 20'000, le solde résiduel restant est de CHF 65'000.

Par rapport aux amortissements obligatoires (nature 331), nous avons profité cette année d'analyser de manière un peu plus approfondie nos différents investissements figurant au poste 914 du bilan, et nous avons mis en place de nouvelles règles d'amortissement qui viennent compléter celles mises en place ces dernières années. Elles concernent notamment les investissements qui ont bénéficié d'amortissements extraordinaires, pour lesquels nous avons le choix d'en réduire la durée ou le montant. Nous avons privilégié la seconde option qui amortit le bien d'investissement sur la base de la durée d'utilisation mais aussi diminue la charge d'amortissement annuelle pour les années à venir.

Pour les autres investissements, les directives suivantes sont appliquées :

- ✓ Pour les investissements en cours, nous commençons le 1er amortissement l'année qui suit la fin des travaux.
- ✓ Pour les investissements qui sont en cours depuis plus de 5 ans, pour lesquels aucun amortissement n'a été budgétisé, nous sommes partis du principe que la valeur résiduelle au 31 décembre 2019 devait au minimum être amortie selon les règles du préavis concerné.

Quant aux amortissements complémentaires (330 et 332) qui sont proposés, ils ont tous pour but d'amortir complètement les investissements concernés et par ce biais, diminuer d'une manière importante les futures charges annuelles d'amortissement. En voici le détail :

Chapitre	Nature	Compte	Investissement	Patrimoine	Montant	Economie annuelle futurs amort
230	330	9123.04	La Poteylaz amortissement valeur du terrain	financier	110'000.00	-
420	332	9141.01	Etude PPA Coteau derrière les Remparts	administratif	20'000.00	5'000
420	332	9141.05	Plan général d'affectation PGA	administratif	6'000.00	2'000
420	332	9141.21	Paroi antibruit La Poissine	administratif	38'159.40	7'600
170	332	9143.07	Concours/appels offres cspportif Borné-Nau	administratif	279'700.00	18'600
420	332	9143.31	PPA Bellevue-Borné Nau frais d'études	administratif	60'116.70	15'000
433	332	9146.03	Elevateur télescopique Merlo	administratif	30'400.00	15'200
190	332	9149.01	Réorganisation et mise à niveau informatique	administratif	60'896.65	30'400
			Total amortissements complémentaires 2019		605'272.75	93'800

Le poste **35 « parts à des collectivités publiques »** est fortement impacté au niveau des charges cantonales car la moitié du revenu extraordinaire sur les successions, soit environ CHF 589'000, part au financement de la facture sociale. Pour les charges intercommunales (352), elles ont finalement été moins élevées que celles budgétisées pour l'ASIGE et la FADEGE. Pour cette dernière, il s'agit de subventions octroyées qui n'avaient pas été prévues lors de l'établissement de son budget.

Au niveau des attributions aux fonds de réserves, nous avons affecté, avant les écritures de boucllement, les excédents de revenus des bâtiments dits « de rendement » au fonds de réserves immeubles comme l'année dernière. Le montant de CHF 140'000 servira à financer certains travaux d'entretien de nos bâtiments communaux.

Les autres attributions font partie des écritures de boucllement proposées et le détail se présente comme suit :

- ✓ Création d'un nouveau fonds de réserve « COVID-19 » pour couvrir les éventuelles pertes financières liées à la période très particulière que nous traversons actuellement. Notamment des abandons et/ou diminutions de loyers, locations, taxes ou des revenus de locations non encaissés en raison de fermeture ou encore des contributions financières supplémentaires pour nos associations intercommunales
- ✓ Complément au fonds de réserve 9282.12 Frais d'études de CHF 37'620.

2.3 Revenus de fonctionnement

Les revenus s'élèvent à **CHF 21'044'928.84** avant écritures de boucllement et à **CHF 21'097'086.49** après. Par rapport au budget, selon détail ci-dessous, les revenus de notre ménage communal sont en augmentation de 11.3% avant écritures de boucllement et en augmentation de 11.6% après, soit :

Revenus	Ordinaires	Extr./ Boucl.	CO 2019	BU 2019	Ecart CO19/BU19	%	CO 2018
40 Impôts	10'266'328		10'266'328	9'159'000	1'107'328	12.1%	9'673'419
41 Patentes, concessions	116'186		116'186	108'000	8'186	7.6%	114'863
42 Revenus du patrimoine	2'503'389		2'503'389	2'456'600	46'789	1.9%	2'432'573
43 Taxes, émoluments, prod. ventes	2'606'686		2'606'686	2'315'100	291'586	12.6%	2'494'830
44 Part à des recettes cantonales	485'762		485'762	152'400	333'362	218.7%	188'114
45 Part., remb. collectivités publiques	3'748'864		3'748'864	3'460'500	288'364	8.3%	3'224'241
46 Autres prestations & subventions	8'190		8'190	-	8'190		16'000
48 Prélèv. s/fonds, financ. spéciaux	296'532	52'158	348'689	247'900	100'789	40.7%	271'308
49 Imputations internes	1'012'992		1'012'992	1'003'200	9'792	1.0%	1'032'983
4 REVENUS	21'044'929	52'158	21'097'086	18'902'700	2'194'386	11.6%	19'448'331

Concernant les recettes fiscales, vous trouverez les détails et les commentaires dans le chapitre 2.4 recettes fiscales qui suit.

Les taxes, émoluments et produits des ventes sont bien supérieurs aux prévisions budgétaires. Ces revenus supplémentaires proviennent de prestations différentes telles que :

- ✓ Indemnités journalières d'assurances maladie et accident
- ✓ Taxes légales de remplacement et taxes de raccordement et d'utilisation
- ✓ Prestations de services à des tiers
- ✓ Remboursement de sinistres et de dommages
- ✓ Refacturation de charges transitant par la commune mais concernant des tiers.

Quant aux recettes cantonales, la différence est due à notre part d'impôt sur les gains immobiliers, 3.2 fois supérieure aux prévisions budgétaires et 2.6 fois plus élevée que le montant des comptes 2018. Pour rappel, le 50% de cet impôt part également pour le financement de la facture sociale.

La variation des prélèvements aux fonds de réserves est due aux écritures relatives au contrôle TVA comme expliqué précédemment.

2.4 Recettes fiscales

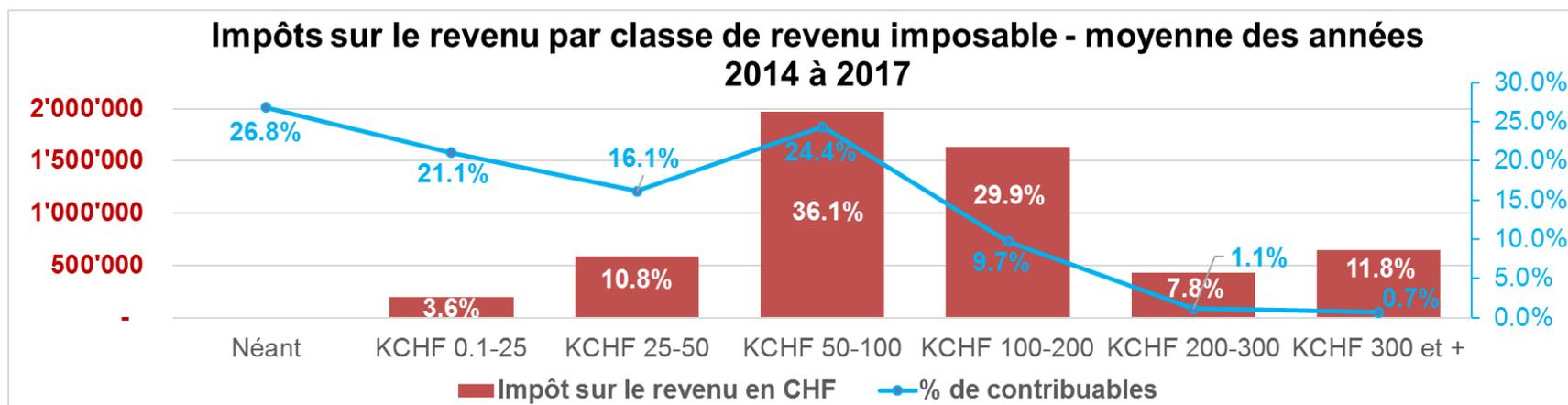
Globalement les revenus du chapitre 210 Impôts, influencés par le taux, sont inférieurs de CHF 519'476, soit -6.1%, par rapport à la prévision du budget 2019, et en diminution de CHF 778'323 soit -8.8% par rapport aux comptes 2018.

Le revenu des impôts sur les personnes physiques représente la plus forte baisse, puisqu'il est inférieur de CHF 647'107, soit -8.2%, à la prévision budgétaire de CHF 7'900'000. Cela confirme ce que nous avons constaté en automne dernier, lors de l'établissement du budget 2020, à savoir que les importants rattrapages extraordinaires de 2015 à 2018, d'environ CHF 390'000 par an, n'ont pas perduré.

Les impôts sur les personnes morales sont supérieurs au budget de CHF 115'661 (+50.3%), en raison d'une estimation très prudente, eu égard aux changements dus à la RIE III. Précisons que par rapport à cette dernière, les impacts réels sur les impôts des entreprises n'ont pas encore donné leur plein effet. Les chiffres actuels sont basés en majorité sur des demandes d'acomptes mais d'importantes différences pourraient apparaître lors des taxations définitives et impacter nos revenus futurs. Il est certain que l'effet COVID-19 existera déjà en 2020 sur les acomptes en cours d'encaissement.

Désignation	CO 2019	BU 2019	Ecart CO19/BU19	Ecart %	CO 2018	Ecart CO19/CO18	Ecart %
Impôts sur les personnes physiques	7'252'893	7'900'000	-647'107	-8.2%	7'966'374	-713'481	-9.0%
Impôts sur les personnes morales	345'661	230'000	115'661	50.3%	431'222	-85'561	-19.8%
Impôt foncier	587'592	570'000	17'592	3.1%	573'431	14'161	2.5%
Défalcations (uniquement défalcations ACI)	-120'110	-100'000	-20'110	20.1%	-78'849	-41'262	52.3%
Rétrocession d'impôts	-512	-15'000	14'489	-96.6%	-48'331	47'819	-98.9%
Recettes fiscales selon le taux	8'065'524	8'585'000	-519'476	-6.1%	8'843'847	-778'323	-8.8%
Taux	69	69			69		
Valeur réelle du point d'impôt communal	116'892	124'420			128'172		
Nombre d'habitants au 31.12.	3'340	3'330			3'360		
Valeur réelle du point communal par habitant	35.0	37.4			38.1		

Selon les statistiques fournies par l'ACI, on constate qu'un pourcentage assez élevé de contribuables ne paie pas d'impôt, soit 26.8% et que les plus grands contribuables se situent dans les tranches de revenus imposables de CHF 50'000 à CHF 200'000 puisqu'ils représentent 66% des rentrées d'impôts sur le revenu. Le nombre de contribuables grandsonnois moyen pour les années 2014 à 2017 correspond à 2'343 (= 100%).



Pour les impôts qui ne sont pas influencés par le taux communal, ils sont amplement supérieurs aux prévisions budgétaires de CHF 1'970'816, ce qui représente une variation de +298.6% par rapport au budget 2019. Ils sont aussi largement supérieurs de CHF 1'747'916 (+198.0%) par rapport aux comptes 2018. Cette hausse provient principalement de ce revenu extraordinaire sur les successions de décembre 2019, qui représente 70.1 % du total de l'augmentation. Pour les autres augmentations, elles sont dues aux autres impôts conjoncturels que sont les gains immobiliers et les droits de mutation.

Il est intéressant de constater que sans ces surplus d'impôts conjoncturels, nous aurions bouclé nos comptes 2019 avec un excédent de charges. Pour rappel, la moitié des gains résultant de ces trois impôts partent au financement de la facture sociale, pour un montant de CHF 978'900 supérieur à celui prévu au budget 2019.

Désignation	CO 2019	BU 2019	Ecart CO19/BU19	Ecart %	CO 2018	Ecart CO19/CO18	Ecart %
Droits de mutation	424'592	200'000	224'592	112.3%	278'925	145'667	52.2%
Impôt sur successions et donations	1'550'963	150'000	1'400'963	934.0%	303'463	1'247'500	411.1%
Impôt sur les chiens et taxes	11'430	14'000	-2'570	-18.4%	14'850	-3'420	-23.0%
Impôt récupéré après défalcation	17'405	20'000	-2'595	-13.0%	30'338	-12'934	-42.6%
Patentes et taxes	13'074	10'000	3'074	30.7%	12'982	91	0.7%
Intérêts de retard et compensatoires	68'979	55'000	13'979	25.4%	54'227	14'753	27.2%
Impôt sur les gains immobiliers	482'152	150'000	332'152	221.4%	184'164	297'988	161.8%
Part redistribution taxe CO2	3'610	2'400	1'210	50.4%	3'951	-340	-8.6%
Part canton pertes fiscales impôts bénéfice PM	58'612	58'600	12	0.0%	-	58'612	
Recettes fiscales sans influence du taux	2'630'816	660'000	1'970'816	298.6%	882'900	1'747'916	198.0%

2.5 Péréquation

Le décompte final des péréquations et autres répartitions canton-communes 2018, établi en juillet 2019, a été défavorable à la Commune. Le montant des acomptes versés sur l'exercice 2018 était inférieur au montant finalement dû. Un montant de CHF 480'361 a dû être reversé au canton, selon les détails du tableau.

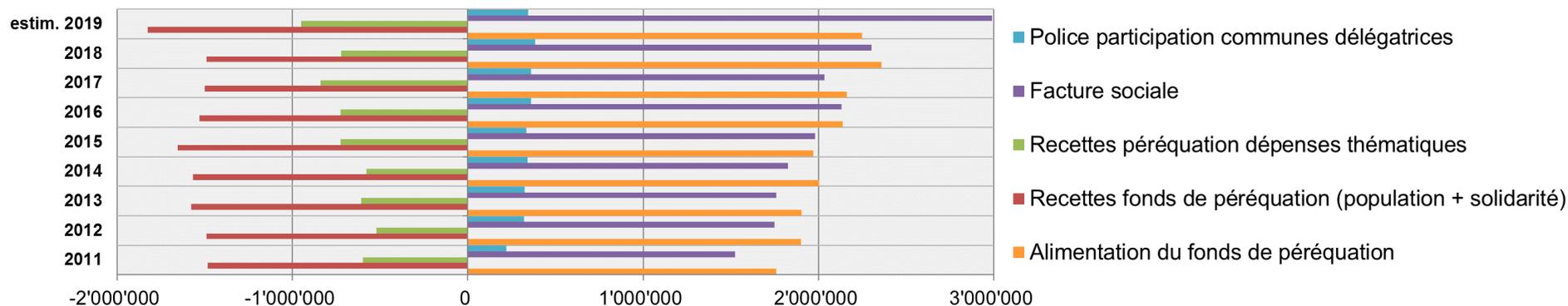
Décompte final péréquation 2018	Acomptes	Décompte	Solde
Alimentation du fonds de péréquation	2'165'968	2'359'314	193'347
Recettes fonds de péréquation (population + solidarité)	-1'606'466	-1'491'562	114'904
Recettes péréquation dépenses thématiques	-751'162	-721'763	29'399
Péréquation directe	-191'660.90	145'989	337'650
Facture sociale	2'182'205	2'302'842	120'638
Police participation communes délégatrices	363'601	385'674	22'073
Total charges canton 2018	2'354'145	2'834'505	480'361

L'incidence sur la comptabilité 2019 a été négative de CHF 39'900 par rapport à la provision passée dans les comptes 2018. Cette différence est due au fait que les coefficients définitifs 2018 sont toujours différents de ceux dont nous disposions au moment de l'estimation lors du bouclage des comptes 2018.

Le décompte 2018 totalise un montant net de charges de **CHF 2'834'505** contre **CHF 2'217'935** en 2017, soit une augmentation de **27.8 %**, soit CHF 616'570, cette hausse est due à de meilleures rentrées fiscales sur l'exercice 2018.

Le solde estimatif dû pour l'année 2019 est calculé sur la base des chiffres définitifs des comptes 2019 et des indicateurs transmis lors de l'envoi des acomptes 2019, une provision par le biais des transitoires a été comptabilisée pour un montant de CHF 485'700, soit CHF -379'900 pour la péréquation directe, CHF 885'600 pour la facture sociale et CHF -20'000 pour la participation à la police.

Ci-dessous, un graphique montre les différents éléments de la péréquation pour les années 2011 à 2019.



3. ANALYSE FINANCIERE

3.1 Tableau des concepts de résultats

Le solde de fonctionnement est le résultat comptable.

Le solde de fonctionnement épuré correspond au résultat épuré des opérations strictement comptables. Il montre les moyens financiers à disposition à la fin de l'année.

Le cash-flow de fonctionnement, appelé aussi marge d'autofinancement, est un solde orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice donné.

Le solde financier est calculé en additionnant les investissements nets au cash-flow de fonctionnement. Il représente donc les recettes totales moins les dépenses totales. Dans le cas ci-contre, le solde montre le besoin de financement lié aux activités d'investissement de la commune.

Le solde primaire est obtenu en additionnant les intérêts passifs au cash-flow de fonctionnement. L'élaboration de ce solde permet d'évaluer les moyens financiers à disposition sans prendre en compte la politique d'endettement de la commune.

N°MCH	Opérations	Désignation	2019
4	+	Total des produits	21'097'086
3	-	Total des charges	21'086'523
	=	Solde de fonctionnement	10'564
480	-	Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	322'837
49	-	Imputations internes (produits)	1'012'992
332	+	Amortissements complémentaires	640'075
380	+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	464'479
39	+	Imputations internes (charges)	1'012'992
	=	Solde de fonctionnement épuré	792'282
330	+	Amortissements du patrimoine financier	242'000
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	1'432'967
481	-	Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	25'852
381	+	Attributions aux réserves (domaines autofinancés)	125'107
	=	Cash-flow de fonctionnement (Marge d'autofinancement)	2'566'503
60 à 67	+	Recettes d'investissements	5'707'726
50 à 58	-	Dépenses d'investissements	7'044'809
68	-	Prélèvements aux fonds (compte d'investissement)	33'300
	=	Solde financier	1'196'120
	=	Cash-flow de fonctionnement	2'566'503
321/322	+	Intérêts passifs	360'129
	=	Solde primaire	2'926'632

3.2 Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement constitue un indicateur central de l'évolution financière d'une commune puisqu'elle correspond au montant que la commune parvient à dégager de son « ménage courant » pour financer ses investissements ou rembourser sa dette.

Pour 2019, la marge d'autofinancement de **CHF 2'566'503**, soit CHF 768 par habitant, est en augmentation de CHF 209'100 par rapport à 2018. Pour information, la moyenne cantonale pour 2018, statistique la plus récente, se monte à CHF 584 par habitant. La marge d'autofinancement moyenne des 5 dernières années s'élève à CHF 1'923'300.

3.3 Tableau de bord financier



Indicateurs d'endettement actuels

Il existe de nombreux indicateurs dans ce domaine, qui apportent souvent une quantité d'informations difficiles à analyser. Nous avons choisi d'en utiliser un nombre restreint afin d'obtenir une vision claire et lisible de la santé financière de notre commune.

Le poids de la dette

Il détermine le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette, dans le cas théorique où toutes ses recettes fiscales et ses contributions causales y seraient affectées. Une collectivité publique ne peut évidemment pas attribuer la totalité de ses recettes fiscales pour rembourser ses dettes, sans quoi elle ne disposerait plus de moyens pour le budget de fonctionnement. Mais cet indicateur présente l'avantage de comparer deux éléments financiers entre eux en mesurant le « poids » de la dette nette dans les ressources fiscales de la collectivité. En effet, c'est précisément ces ressources fiscales et les contributions causales (taxes des domaines autofinancés) qui permettront principalement de supporter l'endettement.

Il n'existe pas véritablement de normes de référence sur cet indicateur. En tenant compte de ratios similaires et des principes de finances publiques, un nombre d'années supérieur à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

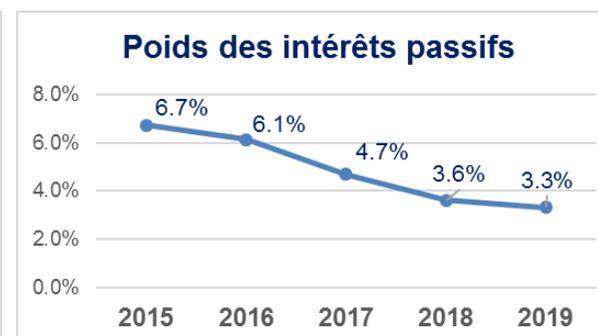
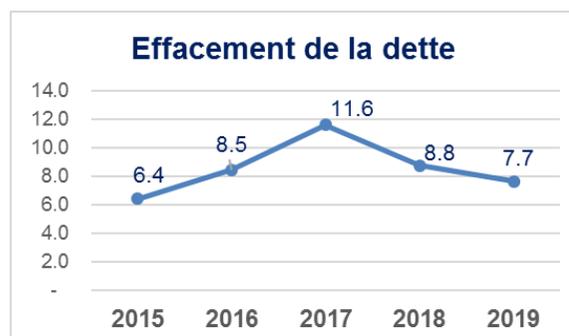
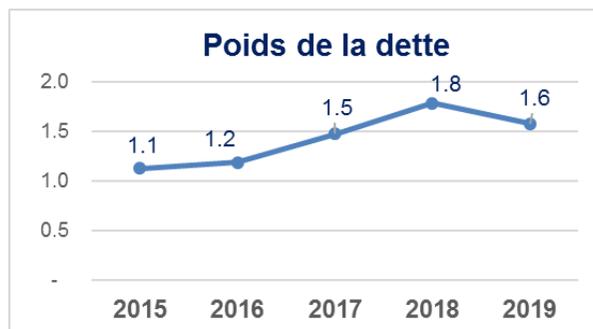
L'effacement de la dette

Il détermine le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette, dans le cas où tout son cash-flow de fonctionnement y serait affecté. En d'autres termes, les liquidités dégagées par l'activité de fonctionnement sont attribuées à l'amortissement financier de l'endettement. Basé sur le cash-flow, cet indicateur est relativement volatile d'une année à l'autre et doit être apprécié sur le moyen terme et en fonction de sa tendance (hausse ou baisse).

Le poids des intérêts passifs

Il détermine la part des recettes fiscales consacrée au financement des intérêts passifs. Il mesure également les risques liés à l'endettement, notamment sur le « prix » de la dette. Cet indicateur complète le poids de la dette, puisqu'à « poids de la dette » inchangée, le poids des intérêts passifs peut varier selon les taux d'intérêts des marchés.

L'interprétation standard de cet indicateur est la suivante : < 5% signifie un endettement faible ; $\leq 5\%$ et $\geq 15\%$ signifie un endettement moyen ; enfin $\geq 15\%$ signifie un endettement trop élevé.



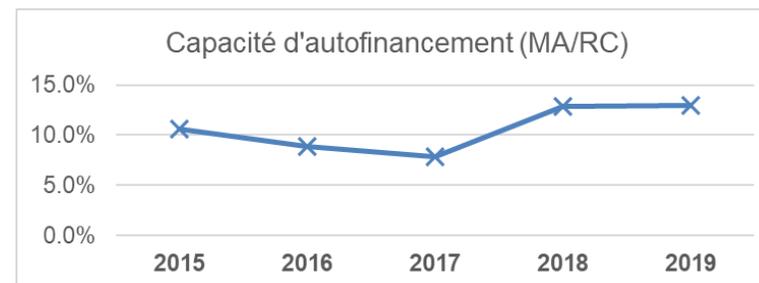
Indicateurs d'endettement de référence

Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement épurés (MA/RC)

Ce ratio équivaut à la **capacité d'autofinancement**, il exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des recettes courantes.

Notre capacité d'autofinancement 2019 est de **13.0%** et notre capacité d'autofinancement moyenne des 5 dernières années s'élève à 10.6%.

Ce résultat est jugé moyen car il se situe dans la tranche de 10% et 20%. Pour obtenir un résultat bon, il faudrait être entre 20% et plus. La moyenne cantonale en 2018 se montait à 8.4%.

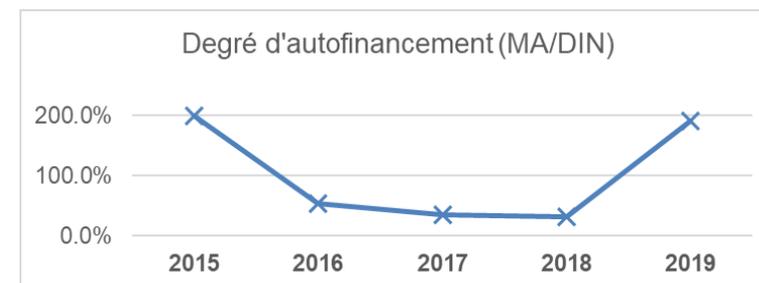


Degré d'autofinancement / dépenses d'investissements nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au **degré d'autofinancement**. S'il dépasse 100%, il nous indique que la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et par conséquent diminuer la dette. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que sur une longue période (10 ans) ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80%.

Notre degré d'autofinancement 2019 est de **191.9%**, notre degré d'autofinancement moyen des 5 dernières années s'élève à **102.4%**.

Ce résultat est jugé bon car il se situe dans la tranche de 80% et plus. La moyenne cantonale en 2018 se montait à 81.1%.



Intérêts passifs / revenus de fonctionnement (INP/RFE)

Ce ratio équivaut à la **quotité d'intérêts**. Il mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts des dettes.

Notre quotité d'intérêts 2019 est de **1.8%**, notre quotité d'intérêts moyenne des 5 dernières années s'élève à **2.6%**.

Ce résultat est jugé bon car il se situe dans la tranche de 0% à 5%. La moyenne cantonale en 2018 se montait à 1.7%.

Intérêts passifs liés aux dettes / moyenne des dettes en début et fin d'année (IPD/Dm)

Ce ratio permet de connaître notre taux moyen d'intérêts sur la totalité de nos dettes. Il ne faut pas oublier qu'une partie de nos emprunts tels que les prêts LIM et FIA sont sans intérêts. Notre taux 2019 est de **1.1%**, notre taux moyen des 5 dernières années s'élève à **1.7%**.

La moyenne cantonale 2018 s'élève à 1.5%.

Ces ratios sont néanmoins à prendre avec prudence car ils ne doivent pas être pris sur une seule année d'activité, il faudrait les calculer sur une période de 5 à 10 ans, ce que nous comptons mettre en place dans nos prochaines analyses.

4. ENDETTEMENT ET SERVICE DE LA DETTE

Notre endettement total est de CHF 36'089'447 d'engagements bruts (+ CHF 57'554) dont CHF 32'273'000 d'emprunts (+ CHF 102'317). Par habitant, cet endettement représente CHF 10'805 (+ CHF 81) ; la moyenne cantonale à fin 2018 était de CHF 8'925.

Quant à l'endettement net par habitant, il diminue de CHF 200 et passe de CHF 6'090 en 2017 à CHF 5'889 (chiffres arrondis).

Cette « stabilité » s'explique par les avances de financements que nous avons récupérés en 2019 et qui concernaient les montants avancés à l'AIERG dans le cadre de la STAP des Pins et à la société anonyme Centre Sportif Régional de Borné-Nau dans le cadre de la construction de la salle triple.

N°MCH	Opérations	Désignation	2019	2018	Ecart	2017	Ecart
920	+	Comptes courants créanciers	1'672'639	2'318'293	-645'654	1'843'838	-171'199
921	+	Dettes à court terme	4'110'000	5'659'483	-1'549'483	7'010'000	-2'900'000
922	+	Emprunts à moyen et long termes	28'163'000	26'511'200	1'651'800	19'846'450	8'316'550
923	+	Engagements envers des entités particulières	158'961	158'955	6	175'650	-16'689
925	+	Passifs transitoires	1'984'847	1'383'961	600'885	1'233'815	751'032
	=	Endettement brut	36'089'447	36'031'892	57'554	30'109'753	5'979'694
	:	par habitant	10'805	10'724	81	9'169	1'637
910	-	Disponibilités	2'111'226	1'306'895	804'331	932'154	1'179'071
911	-	Débiteurs	3'797'748	4'209'218	-411'470	3'966'057	-168'308
9282.05	+	Provision pour débiteurs	600'000	600'000	0	600'000	0
912	-	Patrimoine financier	8'574'992	8'591'786	-16'794	8'483'918	91'073
913	-	Actifs transitoires	2'534'828	2'063'021	471'807	1'824'996	709'832
	=	Endettement net	19'670'653	20'460'973	-790'320	15'502'628	4'168'025
	:	par habitant	5'889	6'090	-200	4'721	1'169
		Nombre d'habitants	3'340	3'360	-20	3'284	56

5. BILAN

Le poste des débiteurs impôts ACI (9112.00) subit une augmentation minime puisqu'il passe de CHF 2'991'517.28 au 31.12.18 à CHF 3'056'700.01 au 31.12.19. Rappelons que ces débiteurs sont sous gestion de l'Administration cantonale des impôts et les chiffres nous sont transmis en fin d'année lors de leur bouclage annuel.

Le compte no 9119.24 « ASIGE année scolaire 2019-2020 » comprend les acomptes pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2019.

Pour les emprunts à court terme, rubrique 921 du bilan, nous avons remboursé CHF 1'550'000 en 2019 et nous avons touché CHF 517 d'intérêts négatifs. Nous avons contracté deux nouveaux emprunts qui arriveront à échéance en mars 2020, à savoir :

- ✓ Un emprunt de CHF 1 mio au taux de -0.10% en date du 13.12.19, jusqu'au 13.03.20
- ✓ Un emprunt de CHF 2.5 mios au taux de -0.15% en date du 18.11.19, jusqu'au 18.02.20.

Au niveau des emprunts à moyen et long termes, nous avons amorti pour CHF 202'000 durant l'année 2019 et remboursé un emprunt de CHF 3 mios au taux de 2.81%.

Nous avons contracté deux nouveaux emprunts, à savoir :

- Un emprunt de CHF 1.8 mios au taux de 0.44% en date du 16.08.19, pour une durée de 12 ans
- Un emprunt de CHF 3 mios au taux de 0.50%, en date du 07.11.19, pour une durée de 11 ans, en remplacement de l'emprunt contracté en 2007 au taux de 2.81%.

6. CONCLUSIONS

Pour la Municipalité, le résultat 2019 est qualifié au sens propre du terme d'extraordinaire par les revenus aléatoires encaissés dépassant largement les moyennes des années précédentes. Ils permettent des écritures comptables et financières visant à diminuer plus rapidement le poids des investissements consentis, passés et en cours, sur les budgets de fonctionnement futurs de la commune.

Malgré cela, la Municipalité constate la confirmation des prévisions à la baisse des revenus des impôts dépendant du taux communal voté par le Conseil. Il s'agit là d'une tendance qui est appuyée par une stagnation démographique des contribuables communaux.

Les effets de cette situation, si elle perdure, conduiront à une révision des dépenses budgétaires dans tous les domaines d'activités que nous pouvons maîtriser. Mais nous ne pouvons que constater les augmentations hors de notre compétence de décisions qui impactent fortement notre capacité de disposer librement du financement de nos prestations.

Les dépenses sont actuellement très maîtrisées. Les prestations au bénéfice de notre population et de ses activités économiques sont de très haute qualité, ceci, grâce à l'engagement tout au long de l'année de nos collaboratrices et collaborateurs. Les améliorations constantes de nos performances sont en grande partie le résultat des investissements consentis réalisés ces dernières années.

Les projets ambitieux en cours ou à venir sont envisageables mais sur la base de finances saines. Nous assistons cette année à une diminution de la dette, qui même si elle est modeste, doit pouvoir être envisagée dans les budgets futurs.

La Municipalité souhaite vivement voir se réaliser les périmètres des futurs développement communaux, ceux-ci sont possibles grâce aux infrastructures en cours de modernisation. Ils devraient ainsi apporter leur part de financement à notre collectivité.

La Municipalité reste attentive aux risques que la situation économique actuelle nous impose. Un fond est provisionné dans ce sens pour nous permettre de réagir sans impact sur le budget ordinaire de fonctionnement. Il faut espérer que nous n'aurons pas trop à y faire appel, mais il concrétise notre volonté de pouvoir soutenir nos entreprises contribuables en particulier si le besoin en est manifesté. Certaines pertes de revenus sont également à prévoir pour les 2 à 3 prochaines années, cela pourrait nous permettre d'y faire face sans nouvelle demande de contribution fiscale que celle prévue en 2020.

En conclusion, la Municipalité de Grandson propose au Conseil communal de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Article premier : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

François Payot



Le Secrétaire

Eric Beauverd